



Délégation départementale du Finistère
Direction de la Santé Publique
Département Santé Environnement
Pôle Eaux destinées à la consommation humaine

Quimper, le 05/04/2023

Affaire suivie par : D Brélivet
Mél. : ars-dd29-aep@ars.sante.fr

Le directeur de la délégation
départementale

A

M. le Maire de Berrien
1 Rue des Ecoliers
29690 BERRIEN

Objet : arrêt du contrôle sanitaire renforcé de l'eau distribuée à Berrien

Monsieur le Maire,

L'arrêté préfectoral du 23 décembre 2022 relatif à la levée des restrictions des usages de l'eau de consommation à Berrien prévoyait le maintien par l'ARS d'un contrôle sanitaire renforcé jusqu'à la recharge complète de la nappe captée par le puits et le forage de Reuniou.

En effet, les modifications saisonnières des conditions d'oxydo-réduction du sol et de la zone non saturée de l'aquifère pouvaient être susceptibles, selon le BRGM, d'entraîner une remobilisation de l'arsenic infiltré dans les sols du périmètre de protection depuis cet été.

Les conditions de recharge de la nappe ayant été réunies par les précipitations hivernales, elles ont donc amené à l'arrêt du contrôle sanitaire renforcé fin février, avec un retour à la fréquence réglementaire des analyses.

Pour rappel, les derniers résultats des analyses pour l'arsenic sont les suivants sur les différents points de contrôle. Ces résultats sont conformes aux limites de qualités réglementaires.

	Forage (µg/l)	Captage / puits (µg/l)	Bâche eau brute (µg/l)	Sortie de production (µg/l)	Distribution (µg/l)
13/03			5,8		
15/02	9,2	3,9		5,7	
02/02					6,2
24/01	9,7	4,3			6,2
06/01					6,3
16/12	8,9	4,2		5,8	7,9 (mairie) et 9 (Kergariou)
08/12				5,8	7,5 (mairie) et 12 (Kergariou)

Notez que le prélèvement du 15/02 en sortie de production d'eau traitée montrait un niveau de chloration trop faible : vos services devront rester particulièrement attentif au résiduel de chlore en distribution.

Je vous remercie de continuer à tenir l'ARS - pôle « eau de consommation humaine » (ars-dd29-

aep@ars.sante.fr) - informée des travaux réalisés sur vos installations (installation du chloromètre, by pass et nettoyage du château d'eau...) et de tenir à leur disposition en cas de besoin les informations sanitaires permettant le suivi de celles-ci (conservation des données relatives aux opérations réalisées dans votre fichier sanitaire).

Je vous prie, d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Le directeur de la délégation
départementale du Finistère,

Responsable du Département Santé
Environnement
Julien CHARBONNEL

Copie : madame la Sous-Préfète de Châteaulin

Délégation départementale du Finistère
5, venelle de Kergos
29324 Quimper cedex
Tél : 02.98.64.50.50
Mél : ars-dd29-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr   